

REPÈRES ET INDICATEURS STATISTIQUES

D9. Transitions entre enseignement public et enseignement privé

La quasi-totalité des élèves effectuent l'ensemble de leur scolarité soit dans l'enseignement public, soit dans l'enseignement privé. En 2019, moins de 1'000 élèves (1% des élèves scolarisés du primaire au secondaire II général) sont passés de l'un à l'autre pour diverses raisons. Les années récentes se démarquent de ce qui était observé depuis le début des années 2000 : depuis 2013, moins d'élèves quittent le public pour poursuivre leur scolarité dans une école privée ; à l'inverse, il y a plus d'élèves qui quittent le privé pour continuer leur scolarité dans une école publique. Les départs les plus nombreux vers le privé se font à la sortie de la 8^eP. Les arrivées les plus nombreuses en provenance du privé se font, quant à elles, principalement au Collège.

La quasi-totalité des élèves effectuent leur scolarité depuis les classes primaires jusqu'au niveau secondaire II dans un même type d'enseignement, public ou privé. Certains élèves passent toutefois d'un type d'enseignement à l'autre pour diverses raisons envisageables : difficultés scolaires, rejet ou valorisation d'un type d'enseignement par rapport à l'autre à un moment de la scolarité, attentes parentales spécifiques, charge financière supportable ou non.

Augmentation des arrivées en provenance du privé et baisse des départs vers le privé

En règle générale, un élève qui commence sa scolarité dans l'enseignement public ou dans l'enseignement privé y reste. Les mouvements d'élèves entre les deux types d'enseignement, tous degrés d'enseignement confondus (primaire à secondaire II, voir [Pour comprendre ces résultats](#)), concernent seulement un nombre restreint d'élèves : en 2019, environ 960 élèves ont changé de type d'enseignement, quittant l'enseignement public pour l'enseignement privé ou inversement. Cela représente un peu plus de 1% des élèves scolarisés dans les degrés d'enseignement concernés. Ce pourcentage existait déjà dans les années 1980, mais on observe toutefois une inversion de tendance dans les flux entre public et privé au cours de la période, avec une nette accentuation en 2019.

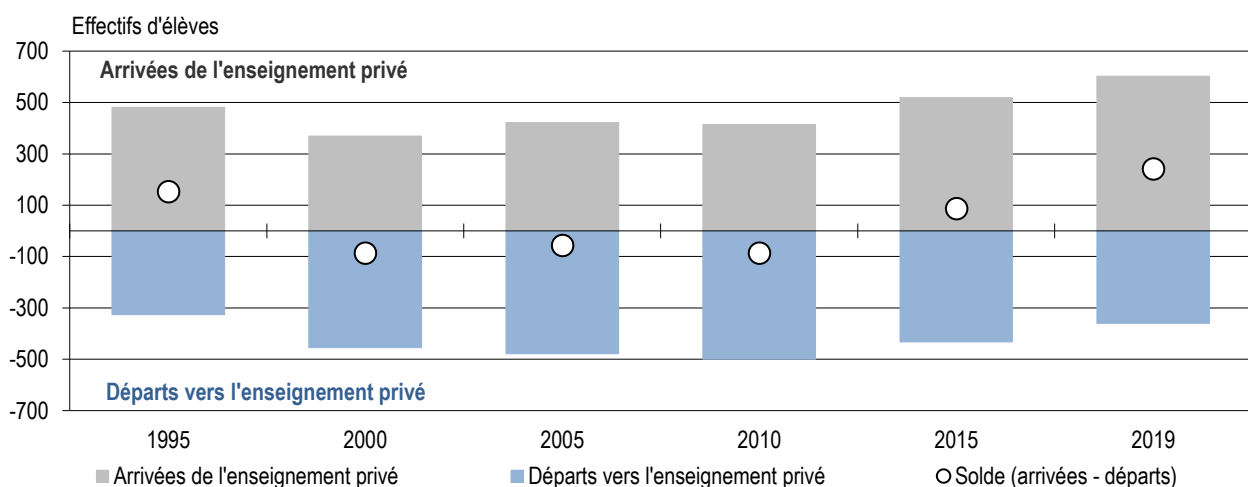
Au cours des années 2000, tous degrés confondus, les écoles publiques voyaient en général partir vers les écoles privées légèrement plus d'élèves qu'elles n'en recevaient de leur part (graphique **D9.a**). Depuis 2010, moins d'élèves quittent l'enseignement public (primaire à secondaire II) pour poursuivre leur scolarité dans l'enseignement privé (environ 360 élèves en 2019 contre 430 en 2015 et 500 en 2010). A l'inverse, davantage d'élèves arrivent de l'enseignement privé (600 élèves en 2019 contre 520 en 2015 et environ 400 en 2010) pour continuer leur scolarité dans une école publique. Les années 2013 à 2019 ressemblent en cela à 1995, année marquée par la crise économique.

Les départs les plus nombreux vers le privé se font depuis l'école primaire

Les départs vers l'enseignement privé et les arrivées depuis l'enseignement privé n'interviennent pas aux mêmes moments de la scolarité.

Le plus grand nombre de départs vers l'enseignement privé, quand cela se produit, a lieu depuis l'enseignement primaire : 230 départs en 2019, contre environ 80 au secondaire I et 50 au secondaire II (graphique **D9.b**). Ces départs représentent, en 2019, respectivement 0,6% des effectifs scolarisés l'année précédente au primaire et au secondaire I, et 0,2% des effectifs scolarisés au secondaire II.

D9.a Mouvements d'élèves entre l'enseignement public et privé, tous degrés confondus⁽¹⁾, 1995-2019



⁽¹⁾ Du niveau primaire au niveau secondaire II.

Source : SRED/nBDS, état au 31.12.

Les arrivées en provenance du privé se font proportionnellement davantage au secondaire II public

L'enseignement primaire public accueille, en 2019, 250 élèves qui arrivent de l'enseignement privé, soit 0,7% des élèves scolarisés dans le primaire public cette année-là (tableau D9.b).

Au cycle d'orientation, les arrivées en provenance du privé concernent près de 80 élèves, soit le même pourcentage qu'au primaire. C'est le secondaire II public – et notamment le Collège – qui reçoit proportionnellement le plus grand nombre d'arrivées en provenance de l'enseignement privé. Cette tendance, qui s'est accentuée au cours des années 2000, semble se stabiliser depuis 2015 dans ce degré d'enseignement. En 2019, on comptabilise l'arrivée de près de 280 élèves en provenance de l'enseignement privé, soit 1,1% des élèves scolarisés dans le secondaire II public en 2019.

D9.b Nombre et proportion d'élèves concernés par un départ vers l'enseignement privé ou par une arrivée de l'enseignement privé, selon le degré d'enseignement du public, 1995-2019

	1995		2000		2005		2010		2015		2019	
	Effectifs	En % ⁽¹⁾	Effectifs	En % ⁽¹⁾	Effectifs	En % ⁽¹⁾	Effectifs	En % ⁽¹⁾	Effectifs	En % ⁽¹⁾	Effectifs	En % ⁽¹⁾
Départs vers l'enseignement privé	-327	-0.6%	-455	-0.7%	-478	-0.7%	-500	-0.7%	-432	-0.6%	-360	-0.5%
depuis...												
Enseignement primaire	-170	-0.6%	-269	-0.8%	-294	-0.9%	-349	-1.0%	-277	-0.8%	-229	-0.6%
Cycle d'orientation	-62	-0.6%	-91	-0.8%	-100	-0.8%	-83	-0.6%	-68	-0.5%	-78	-0.6%
Enseignement secondaire II	-95	-0.6%	-95	-0.6%	-84	-0.5%	-68	-0.3%	-87	-0.4%	-53	-0.2%
Arrivées de l'enseignement privé	481	0.8%	368	0.6%	422	0.6%	414	0.6%	519	0.7%	602	0.8%
vers...												
Enseignement primaire	162	0.5%	144	0.4%	148	0.4%	123	0.4%	182	0.5%	251	0.7%
Cycle d'orientation	160	1.5%	87	0.8%	74	0.6%	65	0.5%	58	0.4%	76	0.6%
Enseignement secondaire II	159	0.9%	137	0.8%	200	1.0%	226	1.0%	279	1.2%	275	1.1%

⁽¹⁾ Nombre de départs vers le privé rapporté au nombre d'élèves présents l'année scolaire précédente (au 31.12.année T-1) ; nombre d'arrivées du privé rapporté au nombre d'élèves présents au 31.12.année T.

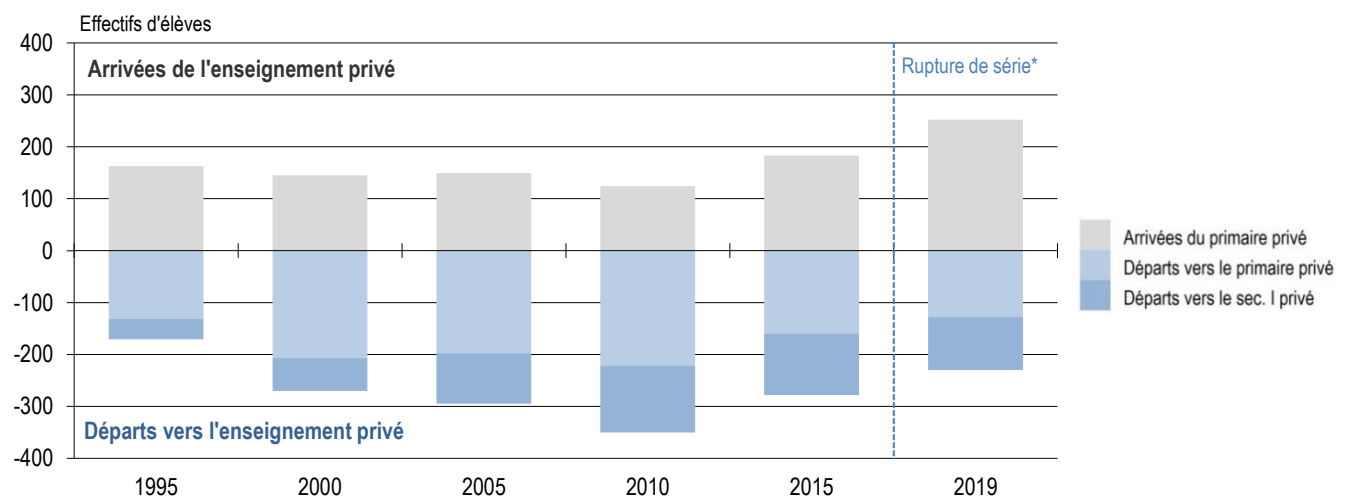
Source : SRED/nBDS, état au 31.12.

Des arrivées du privé plus marquées à l'école primaire publique depuis dix ans

Si l'on observe les départs depuis l'enseignement primaire public vers l'enseignement privé, ceux qui se font vers le primaire privé apparaissent plus nombreux en volume que ceux en direction du secondaire I privé (graphique D9.c), mais ces départs concernent sept années de scolarité (1P à 7P) dans un cas et seulement une année de scolarité dans l'autre (8P).

Depuis le début des années 2010, les arrivées de l'enseignement privé vers l'école primaire publique ont régulièrement augmenté. Plus du tiers de ces élèves arrivent en 1P en provenance d'écoles privées proposant un programme d'enseignement pour des élèves ayant moins de 4 ans (principalement les écoles Montessori). Ces arrivées représentent près de 2% des effectifs d'élèves scolarisés en 1P en 2019 (tableau D9.d). Cela pourrait témoigner du souhait de certaines familles genevoises, principalement francophones, de pouvoir bénéficier d'une scolarité précoce.

D9.c Mouvements d'élèves entre l'enseignement primaire public et l'enseignement privé, 1995-2019



N.B. L'essentiel des départs vers le secondaire I privé se fait depuis la 8P, mais c'est également le cas d'un petit nombre d'élèves de 7P.

* Rupture de série : à partir de 2018, la nomenclature des programmes d'enseignement des écoles privées a été modifiée dans la nBDS ; la distinction entre primaire privé, secondaire I privé et secondaire II privé n'est pas comparable à celle des années précédentes. Cette rupture de série ne concerne que les élèves situés à la transition entre deux degrés d'enseignement, p. ex. la dernière année du primaire et la première année du secondaire I (voir Pour comprendre ces résultats).

Source : SRED/nBDS, état au 31.12.

Les départs vers l'enseignement privé s'avèrent plus fréquents lors de la transition entre le primaire et le secondaire I que durant la scolarité primaire proprement dite. En 2019, pour chaque année de scolarité comprise entre la 1P et la 7P, 15 à 35 élèves ont quitté l'enseignement public pour l'enseignement privé (tableau **D9.d**). En revanche, à l'issue de la 8P, près de 90 élèves (soit 2% des élèves scolarisés en 8P l'année précédente) ont poursuivi leur scolarité dans l'enseignement secondaire I privé.

D9.d Nombre et proportion d'élèves de l'enseignement primaire public concernés par un départ vers l'enseignement privé ou par une arrivée de l'enseignement privé, selon l'année de scolarité, 2000-2019

	Départs vers l'enseignement privé								Arrivées de l'enseignement privé							
	2000		2010		2015		2019		2000		2010		2015		2019	
	Effectifs	En % ⁽¹⁾	Effectifs	En % ⁽¹⁾	Effectifs	En % ⁽¹⁾	Effectifs	En % ⁽¹⁾	Effectifs	En % ⁽¹⁾	Effectifs	En % ⁽¹⁾	Effectifs	En % ⁽¹⁾	Effectifs	En % ⁽¹⁾
1P	-36	-0.9%	-53	-1.3%	-31	-0.7%	-17	-0.4%	21	0.5%	18	0.5%	51	1.1%	87	1.9%
2P	-37	-0.9%	-41	-1.0%	-23	-0.6%	-19	-0.4%	22	0.5%	25	0.6%	24	0.5%	27	0.6%
3P	-26	-0.6%	-17	-0.4%	-17	-0.4%	-21	-0.5%	34	0.8%	31	0.7%	36	0.8%	34	0.7%
4P	-20	-0.4%	-34	-0.8%	-34	-0.9%	-35	-0.8%	13	0.3%	16	0.4%	14	0.3%	23	0.5%
5P	-33	-0.8%	-21	-0.5%	-20	-0.5%	-13	-0.3%	12	0.3%	9	0.2%	18	0.5%	32	0.7%
6P	-29	-0.7%	-38	-0.9%	-16	-0.4%	-18	-0.4%	8	0.2%	10	0.2%	15	0.4%	15	0.3%
7P	-26	-0.7%	-28	-0.7%	-27	-0.6%	-17	-0.4%	21	0.5%	9	0.2%	11	0.3%	19	0.4%
8P	-62	-1.6%	-117	-2.8%	-109	-2.7%	-89	-2.1%	13	0.3%	5	0.1%	13	0.3%	14	0.3%
Total	-269	-0.8%	-349	-1.0%	-277	-0.8%	-229	-0.6%	144	0.4%	123	0.4%	182	0.5%	251	0.7%

⁽¹⁾ Nombre de départs vers le privé rapporté au nombre d'élèves présents l'année scolaire précédente (au 31.12.année T-1) ; nombre d'arrivées du privé rapporté au nombre d'élèves présents au 31.12.année T.

Source : SRED/nBDS, état au 31.12.

En 2019, 47% des élèves qui ont quitté l'enseignement primaire public pour le privé l'ont fait pour rejoindre une école proposant des programmes scolaires étrangers (p. ex. l'Institut international de Lancy, l'École internationale de Genève, le Collège du Léman ou la *Deutsche Schule Genf*) (tableau **D9.e**) ; 31% ont rejoint des institutions traditionnelles genevoises offrant le Plan d'études romand et parfois un enseignement plurilingue (p. ex. le Collège Saint-Louis ou l'École Moser) ; 14% ont opté pour une école proposant une pédagogie spécifique (comme les écoles Montessori, l'École active de Malagnou ou l'École Steiner) ; enfin, 8% se sont dirigés vers une école ayant une sensibilité religieuse (p. ex. l'Institut catholique La Salésienne).

D9.e Départs d'élèves de l'enseignement primaire public vers l'enseignement privé, selon le type d'école privée, 2019

Type d'école privée	Départs vers le primaire privé		Départs vers le second. I privé		Ensemble	
	Effectifs	En %	Effectifs	En %	Effectifs	En %
Programmes étrangers	68	53%	38	38%	106	46%
Plan d'études romand	18	14%	54	54%	72	31%
Pédagogie spécifique	27	21%	6	6%	33	14%
Ecole à sensibilité religieuse	16	12%	2	2%	18	8%
Total	129	100%	100	100%	229	100%

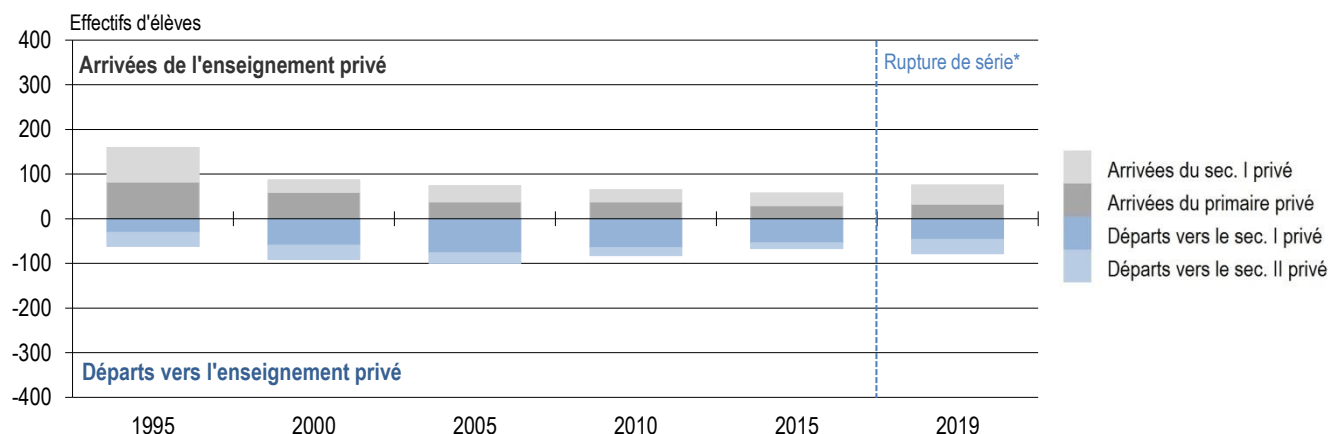
N.B. Les différentes écoles privées ont été classées en quatre catégories selon leur philosophie ou pédagogie déclarée de l'école, mais ces catégories ne sont pas totalement exclusives les unes des autres. Les écoles à sensibilité religieuse ou ayant une pédagogie spécifique proposent un programme en accord avec le Plan d'études romand ou son équivalent.

Source : SRED/nBDS, état au 31.12.

Peu d'élèves du cycle d'orientation partent vers l'enseignement privé

Les départs du cycle d'orientation vers l'enseignement privé de niveau secondaire I concernent à peine une cinquantaine d'élèves en 2019 ; les départs vers l'enseignement secondaire II général privé sont moins nombreux puisque c'est le cas de 30 élèves (graphique **D9.f**), la plupart des départs ayant eu lieu avant le secondaire I.

D9.f Mouvements d'élèves entre le cycle d'orientation (public) et l'enseignement privé, 1995-2019



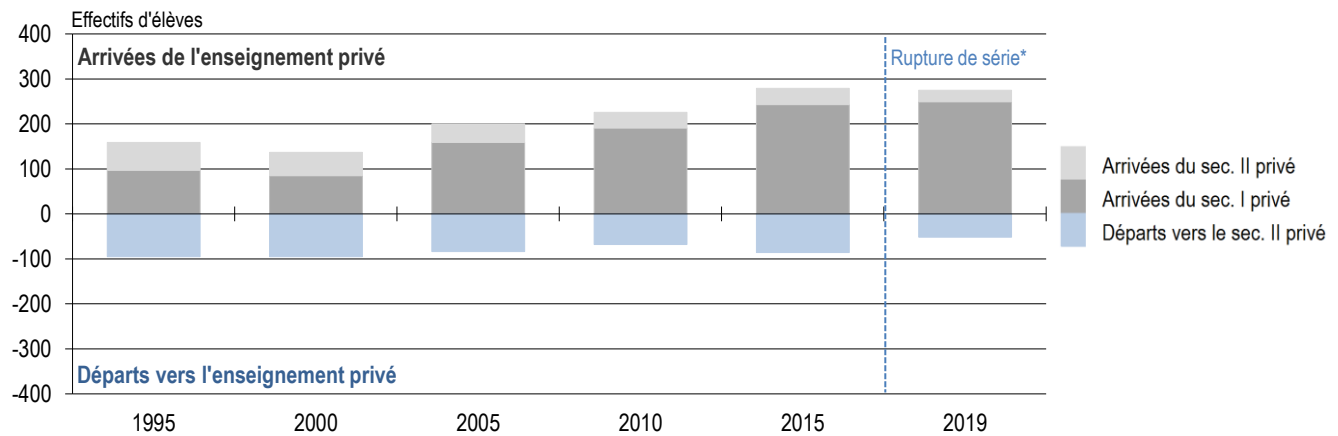
* Rupture de série : voir note sous **D9.c** et *Pour comprendre ces résultats*.

Source : SRED/nBDS, état au 31.12.

L'enseignement secondaire II public attire près de 250 élèves venant du secondaire I privé

Les arrivées dans les écoles publiques de niveau secondaire II en provenance de l'enseignement secondaire I privé ont, quant à elles, augmenté régulièrement au cours des quinze dernières années. En 2019 on dénombre près de 250 arrivées d'élèves en provenance du secondaire I privé (graphique D9.g).

D9.g Mouvements d'élèves entre l'enseignement secondaire II public et l'enseignement privé, 1995-2019



* Rupture de série : voir note sous D9.c et Pour comprendre ces résultats.

Source : SRED/nBDS, état au 31.12.

La plupart des élèves qui quittent l'enseignement secondaire I privé pour le secondaire II public le font pour débiter une formation gymnasiale au Collège, dont ils représentent entre 2 et 3% des élèves scolarisés (tableau D9.h) et 7 à 8% des élèves de 1^{re} année.

Inversement, en 2019, environ 40 élèves ont quitté le Collège. Ces départs interviennent probablement après un échec, pour préparer une maturité suisse ou un baccalauréat français dans un établissement privé.

D9.h Proportion d'élèves de l'enseignement secondaire II public concernés par un départ vers l'enseignement privé ou par une arrivée de l'enseignement privé, 1995-2019

	1995		2000		2005		2010		2015		2019	
	Effectifs	En % ⁽¹⁾	Effectifs	En % ⁽¹⁾	Effectifs	En % ⁽¹⁾	Effectifs	En % ⁽¹⁾	Effectifs	En % ⁽¹⁾	Effectifs	En % ⁽¹⁾
Départs vers l'enseignement privé	-95	-0.6%	-95	-0.6%	-84	-0.5%	-68	-0.3%	-87	-0.4%	-53	-0.2%
depuis...												
Accueil-Insertion	-4	-0.7%	-1	-0.2%	-6	-0.7%	-4	-0.4%	-5	-0.4%	-5	-0.3%
Formation gymnasiale (Collège)	-71	-1.1%	-79	-1.2%	-65	-0.9%	-52	-0.7%	-69	-0.8%	-38	-0.5%
Formation de culture générale ⁽²⁾	-7	-0.5%	-3	-0.2%	-5	-0.3%	-6	-0.2%	-4	-0.1%	-3	-0.1%
Formation professionnelle	-12	-0.1%	-12	-0.2%	-7	-0.1%	-6	-0.1%	-9	-0.1%	-6	-0.1%
Autres formations secondaire II ⁽³⁾	-1	-0.2%	-	-	-1	-0.1%	-	-	-	-	-1	-0.1%
Arrivées de l'enseignement privé	159	0.9%	137	0.8%	200	1.0%	226	1.0%	279	1.2%	275	1.1%
vers...												
Accueil-Insertion	4	0.7%	5	0.8%	7	0.7%	13	1.1%	9	0.6%	9	0.5%
Formation gymnasiale (Collège)	88	1.3%	78	1.2%	131	1.8%	162	2.1%	217	2.7%	213	2.6%
Formation de culture générale ⁽²⁾	12	0.8%	14	1.1%	18	1.1%	16	0.6%	14	0.4%	15	0.4%
Formation professionnelle	50	0.6%	36	0.5%	43	0.5%	32	0.3%	32	0.3%	37	0.4%
Autres formations secondaire II ⁽³⁾	5	0.8%	4	0.6%	1	0.1%	3	0.2%	7	0.6%	1	0.1%

⁽¹⁾ Nombre de départs vers le privé rapporté au nombre d'élèves présents l'année scolaire précédente (au 31.12.année T-1) ; nombre d'arrivées du privé rapporté au nombre d'élèves présents au 31.12.année T. ⁽²⁾ Y compris la maturité spécialisée à partir de 2005. ⁽³⁾ Formations pour adultes, passerelles vers l'enseignement tertiaire.

Source : SRED/nBDS, état au 31.12.

Environ 80 élèves arrivés au Collège depuis l'enseignement secondaire I privé avaient fait tout ou partie de leur scolarité primaire dans l'enseignement public. Ces allers-retours entre enseignement public et enseignement privé, avec recours à l'école primaire publique du quartier (dont la population a souvent les mêmes caractéristiques sociales que la famille par le jeu de l'entre-soi résidentiel), scolarité dans le secondaire I privé et retour au Collège concernent donc des effectifs très restreints en comparaison des près de 4'000 élèves qui, à l'issue de la 8P, poursuivent leur scolarité primaire publique au cycle d'orientation.

Laure Martz
(éd. Odile Le Roy-Zen Ruffinen, Narain Jagasia)

Pour comprendre ces résultats

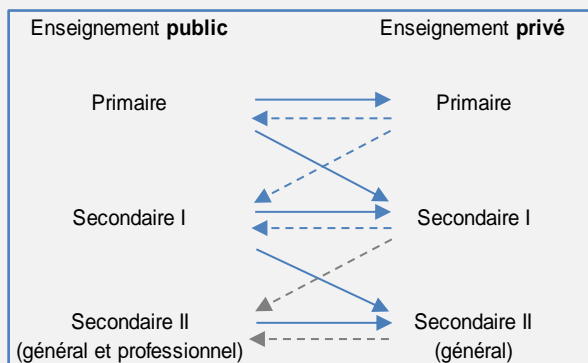
Sources des données : les données proviennent de la base de données scolaires (nBDS) du canton de Genève. Elles reflètent l'état au 31 décembre de chaque année.

Population concernée : élèves scolarisés au 31.12.année T-1 dans l'enseignement public, se trouvant dans l'enseignement privé au 31.12.année T ; élèves scolarisés au 31.12.année T-1 dans l'enseignement privé, se trouvant dans l'enseignement public au 31.12.année T.

Enseignement public : primaire (CITE 0 et 1), secondaire I (CITE 2) et secondaire II de type général et professionnel (CITE 3 et 4) telles que les structures d'accueil et formations pré-qualifiantes, préparation à la maturité gymnasiale au Collège de Genève, au certificat de culture générale et à la maturité spécialisée, formations professionnelles dures et plein temps).

Enseignement privé : primaire (CITE 0 et 1), secondaire I (CITE 2) et secondaire II de type général (CITE 3), telles que préparation à la maturité suisse, au baccalauréat, Abitur, etc. (les élèves fréquentant les écoles privées offrant des formations professionnelles secondaire II ne sont pas recensés dans la nBDS).

Echanges entre public et privé : les départs d'un type d'enseignement vers l'autre, observés entre deux 31 décembre, peuvent avoir lieu au sein du même degré d'enseignement (p. ex. du primaire public vers le primaire privé ou inversement) ou lors d'une transition entre deux degrés d'enseignement (p. ex. du primaire privé vers le cycle d'orientation).



Rupture de série : jusqu'en 2017, les programmes de formations étrangers des écoles privées étaient classifiés selon la nomenclature des programmes genevois, à savoir : 8 années pour le primaire, 3 années pour le secondaire I et 4 pour le secondaire II général. Dès 2018, les programmes étrangers sont recensés de manière à refléter au mieux leurs caractéristiques propres. Cela induit donc une rupture de série pour chaque degré d'enseignement entre les données 2015 et 2019 mais qui ne concerne que les élèves situés à la transition entre deux degrés d'enseignement, par exemple la dernière année du primaire et la première année du secondaire I. Ainsi, seul le total général de l'année 2019 est comparable à celui des années précédentes.

Lien vers les données : <https://www.ge.ch/dossier/analyser-education/reperes-indicateurs-statistiques>